

## Une autre vie s'invente ici

### CONVENTION D'ETUDE

- Entre :** la commune de Joucas, représentée par son maire, Monsieur Lucien Aubert, habilité à cet effet, d'une part,
- Et :** le Parc naturel régional du Luberon, représenté par sa Présidente, Madame Dominique Santoni, d'autre part,

#### il est convenu ce qui suit

#### PREAMBULE

Dans le cadre d'un développement rationnel, la commune de Joucas envisage, dans la perspective d'une continuité urbaine, l'aménagement d'un nouveau quartier autour de l'école sur un ensemble de terrain dont elle est propriétaire. Le programme arrêté par les membres du conseil municipal comprend :

- Une extension de l'école incluant restaurant scolaire, local multi accueil et deux logements en R+1 ;
- La construction d'un groupe d'habitations d'environ 14 logements en extension du village.

#### ARTICLE 1 : Objet

La commune de Joucas confie au Parc Naturel Régional du Luberon l'étude d'orientation d'aménagement de ce nouveau quartier pour la mise en œuvre du programme mentionné en préambule.

L'étude définira les éventuels compléments judicieux à apporter à ce programme.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartrouse, Corse, Forêt d'Orient, Gâlinois français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forêt, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

## ARTICLE 2 : Missions

La mission assurée par le Parc Naturel Régional du Luberon, prestataire, est du niveau **esquisse-programme**.

Elle sera réalisée, sur la base d'un relevé de géomètre fournis par la commune

Elle est divisée en TROIS étapes distinctes.

Les étapes 2 et 3 ne seront engagés qu'après validation par la commune des étapes les précédents sur la base des décisions arrêtées par la commune à chacune de ces étapes.

**Etape 1** : Elle consiste à définir l'organisation planimétrique du nouveau quartier par la production de plans de principes des aménagements. La liaison fonctionnelle école-Cantine salle multi accueil, contrainte majeure, sera prise en compte.

**Etape 2** : Sur la base des schémas retenus par la commune, le prestataire réalisera les analyses complémentaires nécessaires à l'engagement des discussions avec les services de l'Etat (DDT et UDAP) et partenaires de la commune qu'elle lui aura désignés.

A ce stade, le prestataire engagera les échanges qui lui sont indispensables pour mener à bien sa mission.

A l'issu de cette étape, une présentation synthétique du résultat des discussions et des différents aménagements envisageables sera faite à la commune pour choix du scénario retenu.

**Etape 3** : Sur la base du choix de la commune, le prestataire établira un document cadre qui servira à l'élaboration des demandes d'urbanisme que réaliseront les maîtres d'œuvre et aménageurs mandatés par la commune.

### ARTICLE 3 : Rémunération

La mission sera réalisée par un architecte et un chargé de mission en urbanisme ; elle comprendra :

<i>Etapes</i>	<i>Désignation prestations</i>	<i>Nb Vacations</i>
1	Analyse du site et production d'un principe d'Organisation planimétrique du nouveau quartier ; plans de principes des aménagements.	<b>4</b>
2	Analyses complémentaires nécessaires à l'engagement des discussions avec les services de l'Etat et les partenaires que désignera la commune	<b>2,5</b>
3	Réalisation d'un document cadre qui servira à l'élaboration des demandes d'urbanisme.	<b>3</b>
<b>Total vacations</b>		<b>9,5</b>

Cette étude sera menée sur la base d'un montant de 396€ par vacation d'architecte conseiller pour un montant total de :

- 9.5 vacations d'étude d'architecte conseiller :  $9,5 \times 396 \text{ €} = 3 762 \text{ €}$

**Total = 3 762 €**  
 (sans TVA)

### ARTICLE 4 : Documents fournis par la commune

La commune communiquera au format informatique :

- Un levé topographique établi par un géomètre
- Un plan indicatif de réseaux existants AEP, Eaux usées, Eau d'irrigation en sa possession

### ARTICLE 5 : Délais d'exécution

L'Esquisse-programme sera rendue dans un délai de trois mois à compter de la signature de cette convention (sous réserve des échanges avec les partenaires que souhaitera associer la commune).

## **ARTICLE 6 : Modalité de versement.**

La rémunération de la mission sera effectuée après rendu de la mission et sollicitée par l'émission d'un titre de recette du PNRL à régler au Trésor Public.

Fait à Apt, le

Le maire de  
Joucas

La Présidente du Parc naturel  
régional du Luberon

Lucien Aubert

Dominique Santoni